

Nombre de conseillers

- en exercice : 12
- présents : 11
- votants : 12
- absents : 0
- exclus : 0

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Boulton

Date de convocation :
5 avril 2018

Séance du 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize avril à 20 heures 30

Date d'affichage :
16 avril 2018

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la Présidence de M. Dominique GUIGUEN

Etaient présents : Mmes et Ms, Sophie BAILLAUD, Bertrand FOLIN, Marie-Noëlle FROMENT, Jean-Michel GODOT, Dominique GUIGUEN, Cyril MARECHAL, Michel MENETRIER, Guy ROUX, Patrick SAUGET, Éric TOURNIER, Patrick WINTERSTEIN

Excusés : Mme Marion JEAN (a donné procuration à M. Michel MENETRIER)

Monsieur Dominique GUIGUEN a été nommé secrétaire

N° 2018-029

Objet : Modification statutaire N°1/2018 pour la prise des compétences « eau » et « assainissement » par la Communauté de communes du Pays Riolois

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Riolois en date du 15 mars 2018 sur la prise des compétences « eau » et « assainissement » ;

VU le courrier du Président de la Communauté de communes du Pays Riolois en date du 19 mars 2018 portant notification de la délibération susvisée ;

CONSIDERANT que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux de ses communes membres, se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale ;

CONSIDERANT que le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Riolois a délibéré en faveur de la prise des compétences « eau » et « assainissement » le 15 mars 2018, il appartient désormais au conseil municipal de chaque commune membre, dans un délai de trois mois à compter de la notification au Maire de cette délibération, de se prononcer sur les transferts proposés ;

CONSIDERANT que les conseils municipaux des communes membres sont dès lors appelés à se prononcer sur ces transferts de compétences dans les conditions visées à l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. N'APPROUVE PAS le transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de communes du Pays Riolois, à compter du 1er janvier 2019

2. N'APPROUVE PAS le transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de communes du Pays Riolois, à compter du 1er janvier 2019

3. N'APPROUVE PAS le projet de statuts modifiés joint à la présente délibération

4. N'APPROUVE PAS le principe du transfert des résultats budgétaires des budgets annexes, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, à la Communauté de communes

5. AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est prise à la majorité simple des suffrages exprimés par 0 voix pour, 12 voix contre et 0 abstentions

N° 2018-030

Vote du compte administratif 2017 – Budget chaufferie

Monsieur le Maire présente le compte administratif chaufferie 2017 qui s'établit comme suit et qui est approuvé à l'unanimité :

- Recettes de fonctionnement : 40 814,08 €
- Dépenses de fonctionnement : 30 043,36 €
- Recettes d'investissement : 18 898,96 €
- Dépenses d'investissement : 13 443,77 €

Monsieur Dominique GUIGUEN s'est retiré et n'a pas participé au vote.

N° 2018-031

Objet : Vote du compte administratif 2017 – Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire présente le compte administratif eau-assainissement 2017 qui s'établit comme suit et qui est approuvé à l'unanimité :

- Recettes de fonctionnement : 95 255,31 €
- Dépenses de fonctionnement : 79 342,21 €
- Recettes d'investissement : 45 848,89 €
- Dépenses d'investissement : 30 145,24 €

Monsieur Dominique GUIGUEN s'est retiré et n'a pas participé au vote.

N° 2018-032

Objet : Vote du compte administratif 2017 – Budget communal

Monsieur le Maire présente le compte administratif communal 2017 qui s'établit comme suit et qui est approuvé à l'unanimité :

- Recettes de fonctionnement : 432 368,20 €
- Dépenses de fonctionnement : 263 206,57 €
- Recettes d'investissement : 82 139,86 €
- Dépenses d'investissement : 131 502,91 €

Monsieur Dominique GUIGUEN s'est retiré et n'a pas participé au vote.

N° 2018-033

Objet : Compte de gestion 2017 – Budget chaufferie

Le Maire présente le compte de gestion chaufferie 2017 qui est conforme au compte administratif.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le compte de gestion chaufferie

N° 2018-034

Objet : Compte de gestion 2017 – Budget eau-assainissement

Le Maire présente le compte de gestion eau-assainissement 2017 qui est conforme au compte administratif.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le compte de gestion eau-assainissement

N° 2018-035

Objet : Compte de gestion 2017 – Budget communal

Le Maire présente le compte de gestion communal 2017 qui est conforme au compte administratif.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le compte de gestion.

N° 2018-036

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal décide de maintenir le taux des taxes à leur valeur actuelle, à savoir :

- Taxe d'habitation : 5,03 %
- Taxe foncière (bâti) : 9,19 %
- Taxe foncière (non bâti) : 26,83 %

N° 2018-037

Vote du budget primitif 2018 – Budget communal

Le Maire présente le budget primitif communal 2018 qui s'établit comme suit et qui est accepté à l'unanimité :

- Dépenses de fonctionnement : 932 625,99 €
- Recettes de fonctionnement : 932 625,99 €
- Dépenses d'investissement : 516 145,21 €
- Recettes d'investissement : 516 145,21 €

N° 2018-038

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget eau-assainissement

Le Maire présente le budget primitif eau-assainissement 2018 qui s'établit comme suit et qui est accepté à l'unanimité :

- Dépenses de fonctionnement : 90 500,00 €
- Recettes de fonctionnement : 90 500,00 €
- Dépenses d'investissement : 92 176,86 €
- Recettes d'investissement : 92 176,86 €

N° 2018-039

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Budget chaufferie

Le Maire présente le budget primitif chaufferie 2018 qui s'établit comme suit et qui est accepté :

- Dépenses de fonctionnement : 87 312,83 €
- Recettes de fonctionnement : 87 312,83 €
- Dépenses d'investissement : 13 835,69 €
- Recettes d'investissement : 13 835,69 €

N° 2018-040

Objet : Affectation du résultat – Budget communal

Le conseil municipal décide l'affectation des résultats 2017, soit la somme de 84 645,21 € en investissement.

N° 2018-041

Objet : Subvention au budget eau

Le maire rappelle que, en application de l'article L22242 du CGCT, la commune peut prendre en charge dans son budget propre des dépenses au titre du service de distribution d'eau et d'assainissement.

Le fonctionnement de ce service exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance ne peut être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 1 000 € du budget communal au budget Eau.

N° 2018-042

Objet : Encaissement de chèque

Le conseil municipal autorise le maire à encaisser un chèque de 250 € relatif à la vente du terrain C 1324 à M Delain Gérald.